Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Election au Conseil d'Etat : précisions

Le Conseil d'Etat rappelle que le Bureau électoral, en application de la Loi sur l'exercice des droits politiques du 16 mai 1989 (LEDP), a enregistré la candidature au 2ème tour de l'élection au Conseil d'Etat de M. François von Siebenthal.

Le Bureau électoral a appliqué en particulier l'article 76 de la LEDP qui stipule que les dossiers de candidature doivent être déposés le mercredi de la 3ème semaine précédent le 2ème tour auprès du Service de justice, de l'intérieur et des cultes, ce qui a été le cas pour les deux candidats en lice.

De plus, le Conseil d'Etat rappelle également avec fermeté qu'aucun de ses membres n'a participé ou ne participera à une quelconque négociation ou polémique liée à une candidature aux élections cantonales.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 novembre 2003

BIC, Laurent Rebeaud, Délégué du Conseil d'Etat à la communication, tél. 021 316 05 14